

406

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 406 12 mai 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Rappel: les numéros de
« Domaine Public » sont rédigés
collectivement par les différents
groupes de travail cantonaux
du journal.

Dédoublement mental bancaire

Il y a deux manières extrêmes de commenter l'affaire du Crédit Suisse.

On peut plaider la défaillance individuelle. Dans le troupeau à laine blanche, il y avait une brebis galeuse. La faute même soulignerait l'honorabilité de la corporation. C'est une défense selon la formule bourgeoise: cela peut arriver dans les meilleures familles.

On peut aussi accuser le système bancaire en soi. Chiasso, partie visible de l'iceberg. Et à propos de la banque, réveiller tous les fantasmes archaïques inspirés par l'usurier.

Si ces deux interprétations extrêmes sont à écarter, ce n'est pas pour chercher un juste milieu. Mais pour préciser: Chiasso est plus qu'un accident. Chiasso n'est pas dans la logique du système bancaire en soi, mais dans celle d'une certaine forme de son développement en Suisse. Chiasso est la résultante d'un dédoublement mental des grandes banques suisses; cette schizophrénie particulière qui atteint les individus ou les institutions très, trop puissantes.

On retrouve partout, couramment, cette déviation. Elle a sa typologie. Au procès de tel homme d'affaires escroc, on apprend qu'il était exigeant à l'égard du dernier pommeau de son personnel. Mais ce dur jouait et spéculait avec l'argent de ses clients. C'est l'officier supérieur, punisseur de peccadilles et traître. C'est le prêtre, prêchant l'austérité sexuelle de son église et mourant chez une hétéraire. Voilà ce que rapporte la chronique. Le point commun de ces scandales qui sont plus que des faits divers, c'est un dédoublement mental aigu.

Or les risques de dédoublement croissent avec le pouvoir. Car le pouvoir est ambivalent: d'un côté il crée une déontologie — la fonction exige —, c'est l'esprit de service. D'un autre côté, le pouvoir crée l'illusion de l'impunité — qui oserait m'en faire le reproche? pense tout potentat. Nixon se croyait insoupçonnable du Watergate.

Les banques suisses étaient entrées depuis quelques années dans un tel processus de dédoublement mental. Il faudrait relire les discours incroyables des Sarasin, des Schäfer, des Schulthess, moralisant le peuple suisse: ils prêchaient la limitation des dépenses publiques, condamnaient la croissance de l'administration, craignaient que l'esprit de jouissance ne l'emporte sur l'effort et la saine transpiration.

Au même moment les effectifs de la corporation bancaire croissaient plus vite que ceux de l'administration; on cultivait la recherche de profits dont le rendement n'avait plus de commune mesure avec l'effort humain; on bâtissait des immeubles de prestige, etc.

Incroyable dédoublement mental entre les discours à la nation des grands de la banque suisse et leur comportement pratique.

Il devait avoir, inévitablement, son expression pathologique. Cela a craqué à Chiasso. Mais Chiasso n'a été que la révélation d'un mal plus profond.

A divers degrés, la Banque nationale, les grandes banques, le Parti socialiste suisse parlent de contrôle interne, externe, national. C'est très bien! Ce sera préventif de nouveaux scandales. Mais cela ne va pas au fond.

Est nécessaire une remise en ordre de l'institution dans ses rapports d'orgueil avec la collectivité suisse. Ce n'est pas moraliser que d'exiger des banques commerciales qu'elles redécouvrent l'esprit de service et l'humilité de ton. Au niveau de l'institution, ce n'est pas un problème moral, c'est un problème psychique.

P. 2: Genève: Quand des enseignants osent faire la grève; **p. 3:** Dans les kiosques; **pp. 4/5:** Télévision par câble: rude empoignage; **p. 6:** Vaud: En filligrane, les droits populaires; **p. 7:** Point de vue; **p. 8:** Pas de vacances pour les femmes — Le carnet de Jeanlouis Cornuz.

Quand des enseignants osent faire la grève

Mercredi après-midi 4 mai, dans douze des dix-sept collèges du Cycle d'orientation de Genève, c'était donc la grève. Décidée par les assemblées de chaque établissement, suivie par plus de la moitié des enseignants, elle avait été désavouée par la Direction générale du Cycle d'orientation (CO) et le chef du Département de l'instruction publique. D'une manière générale, tout en reconnaissant le bien-fondé des revendications de la FAMCO (Fédération des associations de maîtres du Cycle d'orientation), ils considéraient que la grève n'était pas le moyen approprié d'informer et surtout de convaincre l'opinion publique. L'événement reste en soi considérable. Reprenons-le à sa source pour tenter de comprendre (les racines, le déclic, le retentissement, les retombées) comment des enseignants — fonctionnaires! — ont pu en venir à cette attitude extrême.

Le dossier de l'événement. Les revendications de la FAMCO font partie d'un ensemble de revendications présentées par les associations d'enseignants dans le cadre des tractations entre le Conseil d'Etat et le cartel intersyndical concernant l'octroi de la semaine de quarante-deux heures à l'ensemble de la fonction publique. Rappelons que les fonctionnaires de l'administration cantonale bénéficieront des quarante-deux heures dès le 1er juillet, que d'autres catégories comme la police, les établissements hospitaliers, les transports publics les ont obtenues il y a deux ans déjà. Les demandes de la FAMCO, avancées sans succès depuis plusieurs années, portent en particulier sur les points suivants :

— diminution des effectifs des classes : au maximum 24 élèves dans les classes latines, scientifiques et modernes, 20 dans les classes générales, 18 dans les classes hétérogènes, 15 dans les classes pratiques.

— diminution du temps de travail par alignement des postes du CO (24-28 heures) sur ceux de l'enseignement secondaire supérieur (22-26 heures) et par l'adaptation aux enseignants de la semaine de 42 heures.

Il est évident que les maîtres du CO sont victimes d'une discrimination injustifiée : ayant la même formation que leurs collègues du degré supérieur de l'enseignement secondaire, pour le même traitement ils travaillent en fait deux heures de plus par semaine. Et l'accès au niveau supérieur, promotion à tous égards, se fait toujours sans critères établis, par relations et par hasard. En outre, au cours des années, les maîtres du CO ont subi une surcharge de tâches pédagogiques et administratives considérables.

Même si les effectifs par classe sont en moyenne déjà diminués, les difficultés et les tensions de l'enseignement ont précipité un certain mécontentement. L'amélioration des conditions de travail devient prioritaire. Urgente même car elle seule permettra la réalisation des nouvelles réformes et la généralisation d'une pédagogie moderne.

Le déclic. Longtemps divisés — maîtres nommés, stabilisés, suppléants, enseignants à temps complet, à temps partiel — maintenus en état d'infériorité par leurs collègues de la division supérieure qui défendaient des privilèges hiérarchiques, les maîtres du CO ont maintenant des raisons solides de revendiquer. Et leurs leaders, décidés et combattifs, sont poussés par une nouvelle vague de jeunes maîtres qui sont confrontés au problème de l'emploi : certains ne peuvent pas obtenir un poste complet, on enregistre une pléthore de candidats dans certaines branches. Hier, il y avait pénurie de maîtres, aujourd'hui les crédits manquent, le chômage menace. La fin de l'année approchant, la grève leur apparaissait comme la seule arme de défense.

Le 18 avril, la FAMCO adressait une lettre aux directions des collègues du CO par laquelle elle recommandait une demi-journée de grève si les négociations avec le Conseil d'Etat échouaient.

Fixées au 28 avril, celles-ci n'ont pas abouti. Il semble que le Conseil d'Etat était prêt à faire un geste — une réduction d'une heure — mais qu'il a refusé d'entrer en matière dans une situation de chantage. Il estime par ailleurs trop lourde la facture du « paquet » des revendications des enseignants. Revendications qui pourraient provoquer des réactions en chaîne dans d'autres secteurs. La grève, ayant eu lieu, on pouvait s'attendre à ce que le Grand Conseil soit saisi de la question lors de sa séance du 13 mai.

Le retentissement de l'événement. La grève a-t-elle été un succès ? Pour la « Voix Ouvrière », communiste, « indéniable succès ». Pour le journal « La Suisse », les enseignants « auraient marqué des points ». Pour la « Tribune de Genève », « la grève des profs du CO n'a pas sombré dans la pagaille », l'opinion ne serait guère favorable aux grévistes. Pour leur part, le Parti du travail, le Parti socialiste d'une manière nuancée, la LMR, diverses associations ont soutenu les grévistes du CO. Quant au Parti libéral, il a accueilli avec satisfaction la décision du Conseil d'Etat et il s'interroge sur la représentativité de la FAMCO et sur la légalité d'une grève des enseignants. Enfin il faut noter l'intervention du rédacteur en chef de la « Tribune de Genève » qui, commentant l'offre de médiation de la Fédération des parents d'élèves du CO, critique le Département de l'instruction publique « le plus vaste moulin de réponses dilatoires » et soutient en partie les enseignants tout en regrettant que le conflit soit exploité sur le plan politique.

Les journaux, les partis, les associations, s'ils représentent et façonnent l'opinion publique, ne sont pas l'opinion publique. La masse silencieuse de la population ne s'est guère manifestée. Certes, nombre de parents ont participé aux séances d'informations qui avaient lieu dans des collèges sur la condition des enseignants au CO. Il n'en demeure pas moins que les enseignants restent des privilégiés et que la grève pourrait avoir des effets boomerang inattendus. En particulier sur le chef du Département...

Alors que la situation économique se dégrade pour beaucoup de gens, l'opinion publique a tendance à se fixer sur les enseignants comme « boucs émissaires ». La violence, la recrudescence des vols, la vogue de la drogue seraient pour certains les conséquences du laxisme de l'enseignement. L'exemple de maîtres faisant la grève, des fonctionnaires revendiquant est très mal interprété dans les milieux les plus divers.

Les retombées. Quelles sont les répercussions de la grève sur le plan politique ? Dans l'immédiat, comme pour l'affaire Ziegler, la polarisation gauche-droite ne peut que s'accroître et les extrêmes se fortifier. Mais il semble qu'une certaine vacance des pouvoirs incite les enseignants à faire pression avant la fin de l'année scolaire. En effet, au Conseil d'Etat, au Département de l'instruction publique, c'est le temps des grandes manœuvres. On sait que au moins un conseiller d'Etat radical ne se représentera pas aux élections de novembre. Et on se demande toujours si A. Chavanne, dont la cote avait sérieusement baissé il y a quatre ans, acceptera une cinquième législature. Enfin, de hauts fonctionnaires sont sur le point de se retirer.

L'instruction publique sera certainement un des

thèmes majeurs, peut-être l'enjeu de la campagne électorale de l'automne prochain qui verra l'élection du Grand Conseil et celle du Conseil d'Etat. C'est alors que l'opinion publique, très sensibilisée aux problèmes de l'enseignement et de la formation, se manifesterait. Et que les fonctionnaires, qui constituent une clientèle électorale importante, voteront.

On peut prévoir que la partie la plus serrée se déroulera entre le Parti libéral et le Parti socialiste : le premier tentera sans doute de conquérir un deuxième siège au Conseil d'Etat, le deuxième d'assurer un troisième siège à la gauche. Tous les coups seront bons, surtout les plus bas. Le style de la campagne a été donné récemment à la buvette du Grand Conseil : un magistrat libéral a insulté et provoqué un député socialiste qui a répliqué par une manchette du droit.

Quelle que soit l'issue des élections, le Département de l'instruction publique devra faire face aux problèmes des conditions et de la qualité de l'enseignement, à des échéances difficiles liées aux à-coups démographiques et aux débouchés pour les étudiants. A cet égard, la grève des enseignants du CO est un révélateur et un détonateur, leurs revendications ne peuvent plus être ignorées.

DANS LES KIOSQUES

La presse sous la loupe

Attention aux revues professionnelles ! Là se distille une information considérable qui ne passe pas assez souvent dans le domaine public. Voyez par exemple le numéro d'avril de « Werbung-Publicité » :

D'une annonce du représentant pour l'acquisition de la publicité du « Figaro » (Paris) dans notre pays, nous tirons une confirmation de la voracité d'un groupe de presse français : « A la même heure de la nuit qu'à Paris, les rotatives de province démarrent l'impression simultanée. Qu'il soit à Marseille ou à Nancy, à Toulouse ou à

Nantes, à Lyon ou à Caen, le lecteur du « Figaro » peut désormais acheter, à la première heure du jour, le même journal qu'à Paris : c'est la raison d'être de ce réseau d'impression qui quadrille l'hexagone et va se compléter par la création d'unités supplémentaires à Bruxelles et à Genève ». A quand des pages suisses pour la plus grande gloire de M. Robert Hersant ?

Le bond de « L'Est Vaudois »

Les nouvelles justifications des tirages nous indiquent que « L'Est Vaudois » a fait un important saut en avant passant d'un tirage de 9532 exemplaires en 1974 à 10 602 en 1977.

Beat Curty, délégué du conseil d'administration de Jean Frey SA, un important groupe de presse

de Suisse alémanique, a étudié le marché de la presse en Suisse et aux Etats-Unis. Il note que le nombre de quotidiens en Suisse par rapport à la population est unique au monde : 116 titres (dont 33 de feuilles n'ayant que les titres qui diffèrent). Le constat n'est pas nouveau. Le représentant d'un des géants de l'imprimé outre-Sarine poursuit cependant sur sa lancée en tentant de discerner dans notre pays les pôles de « concentration » dans le domaine de la presse; il n'en voit qu'un, situé en Suisse romande où le groupe Lousonna diffuse le 41 % des tirages quotidiens romands...

L'armée et le balai-brosse

Terminons en mentionnant une petite polémique entre l'agence de relations publiques Rudolf Farner et Adolf Wirz, fondateur de l'agence de conseil en publicité du même nom. La rédaction de « Werbung-Publicité » résume l'argumentation de Gustave Däniker, de l'agence Farner, par ces mots, « En résumé, la défense nationale ne se vend pas de la même manière qu'un balai-brosse » et elle ajoute qu'Adolf Wirz « tente de lui prouver que si les contenus diffèrent, les techniques et la démarche sont fondamentalement les mêmes. »

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger » Hans Weiss fait l'inventaire des dégâts causés à la nature, et plus particulièrement au domaine alpin, des plus hauts sommets aux pentes plus accessibles, par les installations prévues pour les skieurs. Un témoignage passionné qui vient à son heure : la fonte des neiges laisse apparaître les cicatrices impressionnantes laissées aux flancs des montagnes par les pistes creusées pour faciliter le plaisir des amateurs.

— Dans le magazine de fin de semaine de la « Basler Zeitung », à noter un document datant du début du siècle sur l'affrontement linguistique dans le « Jura bernois ». Une contribution passionnante à l'étude d'un problème qui pourrait se révéler de plus en plus lancinant, ces prochaines années, dans les districts jurassiens restés attachés au canton de Berne.

Télévision par câble: rude empoignade

Que reste-t-il, quelques semaines après, de cette âpre querelle sur la liberté d'expression, de cette mise en accusation des programmes télévisés ? Le communiqué « apaisant » du comité directeur de la Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande réaffirmant sa « confiance à l'égard de la direction du personnel de la TV romande » aurait-il suffi à refroidir les enthousiasmes de ceux qui se voyaient déjà séparant l'ivraie (à gauche) et le bon grain (de droite) dans les rédactions de la radio et de la TV ?

Si les cris se sont tus pour l'instant, les effets de la campagne de dénigrement systématique menée pour influencer le jugement de l'autorité supérieure de la SRTR (où la droite est représentée en surnombre) ont sans doute encore aujourd'hui des effets souterrains. On en jugera à l'usage de la radio et de la télévision.

Il reste que sur le « front » des moyens de communication de masse, d'autres affrontements sont en cours qui, pour faire moins de bruit, n'en sont que plus cruciaux. Telle cette empoignade à propos de la télévision par câble ! On sait que l'interdiction de faire de la publicité sur les réseaux de programmes locaux de radio-télévision (à l'essai), prévue dans le projet d'ordonnance préparé par le Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, s'est heurtée à l'opposition farouche d'associations de télévision par câbles. D'où le report de la mise en vigueur de cette ordonnance, du 1er mai à début juillet au plus tôt. On saisit toute l'importance commerciale du débat; il y va aussi certainement de la liberté d'expression; et la situation se corse encore du fait qu'après le refus du projet d'article constitutionnel radio-tv par le peuple, on ne sait pas trop qui a la compétence de trancher en la matière...

En tout état de cause, il s'agit d'un domaine où l'on avance à tâtons, tant sont nombreuses les

inconnues : avenir de ce mode de communication, poids véritable de cette façon de s'exprimer (on pourra une fois de plus l'expérimenter à Genève, aux Avanchets et à Onex, où des écrans seront ouverts sous peu, comme à Renens ces jours-ci), développement technique prévisible, etc.

Pour l'instant, jetons donc un coup d'œil à l'étranger, plus avancé que nous dans ce domaine, en Italie par exemple, où certaines conclusions semblent déjà s'imposer.

Italie: les impasses de la libéralisation

TV Teramo, Tele libera Firenze, Tele Lazio, deux stations à Gênes, six à Rome, des réseaux indépendants de télévision naissent, meurent et renaissent dans toute l'Italie. Et des radios locales de gauche, de droite, vertes, noires, jeunes. On attendait des voix des régions et des communes, une plus grande démocratie dans l'information. En réalité, après la grande libération sur les ondes, on voit déjà dominer les monopoles des industries privées plus soucieuses de leurs bénéfices que des intérêts publics.

Après maintes péripéties, piratages, interdictions, saisies, procès et recours, les stations indépendantes de télévision ont été finalement autorisées en Italie. Rendu public en juillet 1974, l'arrêt de la Cour constitutionnelle déclarait

« que c'est à bon droit que l'Etat a le monopole des transmissions, pour autant qu'il concerne les transmissions sur l'ensemble du pays;

» que les stations indépendantes de télévision par câble sont légales, pour autant qu'elles ne desservent qu'une petite partie du territoire;

» que les stations-relais qui retransmettent les émissions étrangères sont autorisées tant qu'elles ne font pas obstacle aux émissions nationales. » Cet arrêt était fondé sur les articles de la Constitution qui garantissent la liberté du droit d'expression et celle de l'initiative économique privée. En fait, il consacrait le déclin du monopole de

l'Etat en matière d'émissions radio et télévision. Il enregistrait une situation nouvelle : l'apparition sur le marché d'un matériel léger et bon marché permettant l'émission et la transmission de programmes de radio et de télévision. D'où un nouvel arrêt de juillet 1976 déclarant légale la transmission par ondes de la radio et de la télévision tant qu'elle conserverait un caractère local. A la fin de 1975, on comptait 52 stations de transmission par câble et une douzaine pour la transmission par ondes; et plus de 100 stations indépendantes de radio. En 1976, le Ministère italien des P et T aurait reçu plus de 700 demandes d'autorisation pour des stations de télévision par câble. Il faut ajouter que dans le vide juridique — une réglementation devrait être édictée prochainement — qui caractérise la situation actuelle, l'évolution est très rapide. La majorité des télévisions indépendantes utilisent déjà la transmission par ondes.

La RAI diffuse maintenant deux programmes : l'un est contrôlé par la droite, l'autre par la gauche. Quant à la troisième chaîne régionale, prévue pour 1978, elle serait gérée par l'administration provinciale. Instruments de puissance, ces nouveaux médias régionaux et locaux peuvent devenir de bons placements. Aussi toutes les forces tentent-elles de les investir : maisons d'édition, entreprises de presse, industries, Eglise, syndicats, partis politiques.

L'industrie d'un côté, l'animation de l'autre

Deux études de cas. Le Comité de l'éducation extrascolaire et du développement culturel du Conseil de l'Europe vient de publier une étude sur « les réseaux indépendants de télévision en Italie »¹. C'est ce document qui nous donne l'essentiel de notre information, en particulier les deux cas qui sont comme l'alternative des télévisions locales : fonction commerciale ou fonction communautaire et locale.

¹ Strasbourg, janvier 1977.

« Nous considérons notre station comme une industrie », a précisé le directeur de Telenapoli. Société par actions à but lucratif, la station emploie 146 personnes. On compte officiellement 60 000 abonnés mais l'audience, avec la transmission par ondes, pourrait dépasser 1 million de téléspectateurs. Les flashes publicitaires et les parrainages de programmes par des marques commerciales assurent l'essentiel des recettes.

La station diffuse neuf heures de programme par jour, soit de 17 heures à 2 heures. La moitié du temps d'antenne est occupé par des films, le reste consistant en bulletins d'informations, événements locaux, émissions pour les enfants, sports et musique. Pas d'émission en direct, à part la retransmission occasionnelle des séances du Conseil municipal. Cette télévision indépendante se considère comme apolitique et elle affiche une vocation de distraction.

Rappelons que toutes les stations sont soumises à une réglementation très générale et très provisoire qui ne semble guère respectée :

— le nombre des abonnés ne doit pas dépasser 40 000.

— les annonces publicitaires ne doivent pas dépasser 5 % du nombre total d'heures d'antenne, soit six minutes par heure.

— plus de la moitié des programmes doivent être produits localement.

Deuxième cas, qui est comme l'opposé du premier : Tele Oltrepo, à Pavese. Société par actions, le capital a été souscrit par le personnel de la station et quelques chefs d'entreprise locaux. Recettes publicitaires et subventions de la commune permettent d'équilibrer le budget, car il y a à peine mille abonnements privés.

L'audience de la station devient assez importante. La plupart des cafés constituent des relais très fréquentés et la transmission par ondes devrait prochainement desservir une population de près d'un million d'habitants sur un rayon de 35 km environ.

Toutes les personnes travaillent dans la station à temps partiel et reçoivent une rémunération assez

faible. A noter que certaines sont attachées au journal local. Limité à huit à dix heures par semaine pendant cinq jours, le temps d'antenne comporte deux bulletins d'information, une heure consacrée à l'actualité, un spectacle de jeux télévisés, des entretiens, des reportages, des films. A part ces derniers, tout est produit localement. Et les émissions en direct, où la participation des téléspectateurs paraît importante, sont nombreuses : bulletins d'information, conférences-débats, séances du Conseil municipal.

Nous relevons dans les éléments d'évaluation : « Malgré tout, nous avons obtenu des résultats positifs. Auparavant, rares étaient les personnes, et toujours les mêmes, qui suivaient les séances du Conseil municipal. Maintenant, comme tout le monde les regarde, les conseillers ne peuvent plus dormir pendant les réunions ».

Mise à la disposition de tous les partis et de toutes les forces sociales, la station joue un rôle de stimulant et de relais entre les autorités et la population. Certaines mesures décidées par la municipalité, notamment les plans d'urbanisme, ont fait l'objet de reportages et de débats. Leur impact a dépassé de loin celui de la presse écrite. D'où une meilleure information et surtout une plus grande participation de la population.

Entre ces deux extrêmes, une station commerciale à but lucratif et une station communautaire qui veut jouer un rôle politique sans parti pris, il y a quantité d'autres formules. Une des plus originales : une coopérative où les téléspectateurs peuvent devenir producteurs, des techniciens étant à la disposition du public.

D'un monopole à l'autre

Le même phénomène se constate dans plusieurs pays européens : les programmes nationaux sont concurrencés par ceux des télévisions étrangères. Ainsi en Italie : aux heures d'écoute maximale on compte environ 20 millions de téléspectateurs pour la RAI et 10 millions pour les chaînes françaises et suisses. Que des réseaux de télécommu-

nications se développent sur le plan régional et sur le plan local apparaît dès lors comme une réaction de vitalité.

Pour l'instant, les chaînes de télévision indépendantes ne touchent guère plus de trois millions de personnes. Leur audience, en particulier celle des programmes communautaires de type artisanal, paraît très limitée. Durera-t-elle plus que le temps d'une mode ? En revanche, le succès des stations locales de radio est assuré. Presque toute la population italienne peut les écouter. Chaque jour on compte plus de dix millions d'auditeurs. Par sa souplesse, son coût très faible, ses dimensions d'intimité, la radio s'affirme comme le moyen de communication le plus adapté à la décentralisation et à l'animation locale.

Place au divertissement

Le monopole de la RAI n'est pas remis en cause par la prolifération de stations indépendantes. Leur vocation reste différente à moins qu'elles ne deviennent à leur tour des industries de loisirs. Déjà, on observe une tendance vers la constitution de monopoles entre les mains d'entreprises privées et d'intérêts politiques et financiers les plus divers. Les petites stations locales, à vocation de service et d'animation communautaire, ne vont-elles pas disparaître ? Les programmes commerciaux à dominance de distraction se multiplieront ? Et tous les sondages le prouvent : dans tous les pays européens les téléspectateurs préfèrent le divertissement...

La libéralisation des télécommunications ne favorise pas nécessairement la démocratie. Les télévisions indépendantes à l'italienne tendent à devenir commerciales avec prolifération de programmes de divertissement et de fiction. Faute d'une réglementation précise et d'une politique nationale de l'information, la liberté ne fera que conforter les monopoles des pouvoirs déjà établis sur le plan régional et sur le plan local.

Paysans, mais déjà fonctionnaires

Malgré sa « déception » face aux décisions plutôt chiches du Conseil fédéral en matière de prix agricoles, la paysannerie officielle continue de préconiser le « oui » à la TVA pour le 12 juin prochain. Refus du poujadisme ? Non, plutôt l'aveu de la profonde dépendance du monde agricole vis-à-vis de la Confédération, grande dispensatrice de subventions. Ainsi, les paysans, qui

rejetent les contributions directes au nom de l'indépendance du chef d'exploitation, montrent qu'ils savent bien la place que leur laisse la société industrielle : celle de fonctionnaires indéfiniment non titularisés.

A titre de rappel, la surface des « terres ouvertes » helvétiques (en hectares, selon les recensements fédéraux des cultures) :

Années	Céréales panifiables	Céréales fourragères	Colza	Pommes de terre	Betteraves à sucre	Maïs d'ensilage	Autres	Total
1939	114 733	22 173	41	47 321	3 207	456	21 826	209 657
1945	133 920	82 586	8 514	83 572	5 559	2 370	38 728	355 249
1955	123 500	46 940	3 249	50 997	5 520	2 968	26 646	259 820
1965	125 954	47 727	6 651	37 203	8 372	5 226	17 768	248 901
1969	119 445	55 940	7 305	31 528	8 520	10 457	16 783	249 978
1975	96 167	81 637	9 283	23 811	10 641	27 119	13 872	262 530

VAUD

En filigrane, les droits populaires

La réglementation constitutionnelle vaudoise de l'initiative et du référendum était insatisfaisante. Un réexamen s'imposait : le Conseil d'Etat propose donc au Grand Conseil un train de revisions. Tentons d'en discerner la portée ! Le sujet est délicat : il y va somme toute des droits populaires ! Le système actuel vaudois connaît donc l'initiative et le référendum. Le référendum — caractérisé, et par le court délai dans lequel les citoyens (12 000, rappelons-le) doivent le demander, et par l'effet suspensif qu'il a sur l'acte qu'il vise — tend à l'abrogation d'une décision parlementaire. Le droit vaudois, contrairement au droit fédéral, le limite aux lois et décrets qui entraînent une dépense extrabudgétaire. L'initiative elle, qui peut être proposée en tout temps, tend à la modification, à l'adoption ou à l'abrogation d'une loi ou d'un décret.

On voit que le système du canton de Vaud, qui

lui est particulier, diffère en ceci des règles ordinaires, illustrées par exemple par le droit fédéral, qu'il n'existe pas à proprement parler de référendum législatif : sous réserve des dépenses extra-budgétaires, les lois ou les décrets votés par le Grand Conseil entrent immédiatement en vigueur ; si une initiative aboutit qui en demande l'abrogation, l'acte parlementaire reste en vigueur jusqu'au scrutin. Et l'électeur devra voter « oui » s'il rejette l'acte (en droit fédéral : « non ») et « non » s'il accepte...

Le régime proposé par le Conseil d'Etat renonce à l'originalité du droit vaudois pour l'aligner sur le système ordinaire.

Elargissement du référendum

Tout d'abord, il introduit le référendum contre toute loi ou décret, référendum facultatif qui doit être demandé par 12 000 citoyens dans un délai de quarante jours dès la publication de l'acte parlementaire attaqué (l'acte en question ne peut entrer en vigueur avant cette échéance). Echappent au référendum les décrets portant sur la

grâce, les naturalisations, le budget, les dépenses « liées », et ce pour des raisons évidentes : grâce et naturalisations sont des actes qui visent des personnes déterminées, et n'ont aucun caractère législatif ; les dépenses « liées » ont (ou avaient) pu être soumises au peuple par un référendum dirigé contre la loi ou le décret qui les a prévues ; le budget enfin, acte complexe concernant en même temps et dans tous ses aspects le ménage de l'Etat, ne peut être l'objet d'un vote populaire : il serait impossible de savoir quelle(s) dépense(s) les citoyens ont voulu rejeter ou accepter.

Le projet du Conseil d'Etat étend donc le champ d'application du référendum qui n'est aujourd'hui que financier.

Au contraire, il restreint celui de l'initiative : alors que dans le régime actuel l'élaboration, l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une loi ou d'un décret peuvent être demandées, cela ne sera plus possible qu'à l'égard des lois si le Grand Conseil suit le gouvernement.

Pour se prononcer sur l'atteinte portée aux droits populaires par la soustraction des décrets à l'initiative, il faut prendre en considération, à côté d'autres arguments d'importance secondaire, deux points :

— les décrets seraient soumis au référendum ; ils n'échapperaient donc pas à la sanction populaire ; cependant, celle-ci devrait être demandée sitôt après l'adoption par le Grand Conseil ;

— l'initiative abrogatoire d'un décret n'a, dans la plupart des cas, que peu de sens : décidé pour être exécuté dans un laps de temps déterminé (puisqu'il est ainsi défini), un décret ne pourrait, dans les faits, plus être abrogé, tout simplement parce qu'il aurait déjà déployé ses effets...

Une dernière note. La proposition du Conseil d'Etat précise que toute initiative populaire doit être soumise au vote dans les deux ans suivant son dépôt, délai que le Grand Conseil peut prolonger, au plus, de deux ans.

Les réformes soumises au Grand Conseil ne sont pas fondamentales. Elles ont, pratiquement, une importance beaucoup moins considérable que

celles auxquelles a procédé, dans le même domaine, la Confédération. Elles clarifient une situation que la juxtaposition avec les institutions fédérales, homonymes mais quelque peu différentes, compliquait. Restreignant, mais sans grande portée pratique l'initiative, elles étendent le référendum; et cette extension elle-même est minime puisque dans sa fonction le référendum est équivalent à l'initiative abrogatoire, si ce n'est qu'il empêche que la loi ou le décret entre en vigueur avant l'échéance du délai de quarante jours ou l'acceptation par le peuple...

On le voit : à l'aune des droits populaires, pas de quoi fouetter un chat ! Restent les susceptibilités vaudoises : renoncera-t-on à des institutions typiquement vaudoises ?

Zurich à l'œil

Robert Treichler vient de publier une brochure dont nous ne connaissons l'équivalent qu'à l'étranger « Zürich — gratis von A bis Z » (Regenbogen-Verlag, Zürich). En suivant l'alphabet on découvre comment se faire enterrer gratuitement, avec au surplus un morceau joué gratuitement à l'orgue si l'on est protestant, dans quelle bibliothèque on peut emprunter gratuitement des livres, les locaux pour la jeunesse sans obligation de consommer, les journaux distribués gratuitement, les moyens de boire un verre sans payer, la documentation mise à disposition sans frais, les institutions donnant des conseils dans tous les domaines possibles et imaginables, le moyen de passer gratuitement la nuit dans les cabines téléphoniques du passage souterrain de la gare, qui est chauffé en hiver. En bref, plus de 300 mots-clés sur 128 pages.

Qui se lancera dans l'édition d'un guide semblable en Suisse romande ? C'est pas toujours sérieux, mais ça peut rendre service.

POINT DE VUE

Baby boom-boom

J'ai lu, en quelques endroits, que certains hauts dignitaires du régime s'inquiétaient de la chute de la natalité dans le pays. Tiens ! comme c'est curieux !

Si j'ai bien compris leurs déclarations, c'est bien moins la dénatalité qui les inquiète *que les menaces qu'elle fait peser sur notre système économique.*

Tiens ! les princes qui croient nous gouverner se rendraient-ils enfin compte de l'incroyable fragilité, de la dangereuse inconsistance de ce peccamineux système appelé « assurances sociales » ? Leurs dévoués serviteurs auraient-ils enfin appris à se servir d'une règle à calcul ? Se seraient-ils enfin à regarder plus loin que le bord de leur bureau ?

Les démographes — qui ont si longtemps calculé dans le désert — reprennent du poil de la bête. Tant mieux. Et voilà tout à coup que viennent pleurnicher et gémir ceux qui, depuis dix ou quinze ans, se bouchent le nez, les yeux et les oreilles devant des évidences !

L'armée s'agite ! Tiens ! J'ai regardé de près les courbes : la production de chair à canon ne cesse de diminuer et rien n'indique que le mouvement s'inversera avant un bout de temps — s'il s'inverse jamais.

* * *

Ah ! je les vois venir, nos princes et nos traîneurs de sabre. Ils vont demander, en prenant des airs graves, qu'on pousse à la production d'enfants. Je dis bien la production, car ce qui les intéresse, c'est la survie du système, c'est la quantité, c'est le nombre de contribuables et de cotisants ! La qualité ? S'en soucient comme d'une guigne. Il n'y a qu'à voir les bâtiments locatifs clapiers construits depuis vingt ans pour comprendre.

Allez, bonne gens, faites des mômes, il faut sauver l'AVS ! Faites des mômes si vous ne voulez pas que notre société industrielle chérie succombe sous le poids des petits nègres et des petits Chinois !

* * *

Voilà, nous en sommes là : la logique industrielle, la logique de la civilisation de puissance veut planifier la démographie. Mais c'est inutile. Elle n'y parviendra pas. Jamais. Dieu merci. Des gens, porteurs de chemises brunes ou noires, ont déjà essayé... Les sociétés industrielles sont en train de couler et ce n'est pas en faisant plus d'enfants qu'on parviendra à écoper plus vite. C'est en faisant plus d'enfants *dans d'autres conditions* que celles imposées par la paranoïa de la consommation.

Même avec neuf femmes, on ne fait pas un enfant en un mois — dit un proverbe de je ne sais où. C'est pourtant ce que croyaient et que continuent de croire les politiciens et les technocrates, dans leur indémodable vanité et leur sinistre ignorance.

Pour faire un moutard, il faut vingt ans, beaucoup de soin et de patience.

Il faut du temps. Du temps.

Dans une société où le « tout, tout de suite » est vertu cardinale, il ne peut pas y avoir d'enfants. Peut pas y avoir d'enfants dans des immeubles prévus pour durer dix ans.

MM. Bonnard et Hürlimann, vous voulez plus de gosses ? D'accord. On va commencer par fusiller une bonne douzaine d'architectes. Histoire de leur apprendre à construire des maisons qui soient autre chose que des clapiers dégueulasses ou même des lapins ne se reproduiraient pas.

Gil Stauffer

Pas de vacances pour les femmes

N'en déplaise à M. Chevallaz, qui a su réserver le 12 juin à son fameux paquet, le week-end fédéral suivant, fixé au 24-25 septembre, risque bien de l'emporter en importance politique effective.

Dans un méli-mélo incroyable, les citoyens suisses devront alors se prononcer sur six objets (si on veut bien admettre que Franz Weber va retirer son initiative sur les routes nationales). Les partis, les comités, les organisations qui participent à la formation de la volonté dite générale auront donc à faire campagne sur la protection des locataires (initiative et contre-projet fédéral), sur la défense de l'environnement (initiative Albatros contre la pollution atmosphérique par les véhicules à moteur), sur la démocratie directe (augmentation du nombre des signatures pour le lancement d'un référendum comme d'une initiative populaire), et aussi, et surtout, et enfin : sur l'avortement, problème posé le 25 septembre non par la loi ad hoc concoctée par le parlement (indications) mais bien par l'initiative populaire pour la solution du délai, à propos de

laquelle les Chambres vont étaler leur désaccord sur chaque bulletin de vote.

A noter la date « favorable » pour autant de combats de militants ! Depuis le début de ce siècle, le Conseil fédéral a en tout et pour tout fait voter cinq fois en septembre sur des initiatives populaires, la dernière en date concernait les exportations d'armes (24.9.1972); une seule a passé : le 11.9.1949, le peuple et les cantons acceptaient la nouvelle teneur de l'art. 89 bis de notre Constitution, qui règle la clause d'urgence.

Bref, il ne faut pas traîner. Les locataires préparent activement leur campagne, sachant que pratiquement tout le matériel doit être prêt avant les vacances. Pour les femmes, qui viennent seulement d'avoir confirmation de la date de votation sur l'initiative pour la solution du délai, il n'y aura probablement pas de vacances. Certes, l'avortement appartient aux sujets sur lesquels les opinions n'attendent pas un débat pour-contre pour se former. Mais il faudra un gros travail d'information pour déjouer la manœuvre du faux contre-projet déguisé en loi fédérale sur l'avortement et destinée à diviser les partisans de la décriminalisation en deux clans : les douze semaines et les (inadmissibles) indications de toutes sortes.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un dangereux révolutionnaire

Avez-vous lu « Qui êtes-vous, monsieur Pestalozzi ? »¹. Au hasard, ces quelques citations (on sait que de nos jours, Pestalozzi, et Gottfried Keller, et Henri Dunant, font figure de « pères conscrits » de la Confédération helvétique, dont ils rehaussent l'image de marque — alors que de

¹ Par Jacqueline Cornaz-Besson. Editions de la Thièle, Yverdon 1977, 120 pages, 28 photos pleine page.

leur temps, il leur arriva d'être classés parmi les mal-pensants et les contestataires !)

Tout d'abord, sur la page de garde, cette *Fable* intitulée « Le Chant du Coq » :

« Le maître : « Pourquoi le coq chante-t-il toujours avant que tu te lèves ? »

Le valet : « Pour que je puisse encore penser un instant en homme avant de devoir travailler comme une bête. »

(Et si les choses ont changé, c'est vrai, la « Tat » du 10 mars 1976 indique cependant les chiffres suivants pour l'industrie du bâtiment : septembre 1974, 47 heures en Suisse; septembre 1973, 43,1

heures en République fédérale allemande; 37,2 aux USA; 37,4 en Autriche; 45,5 au Japon; 42,7 en Hollande...)

Et ceci (il y a eu, à Genève, de l'« irritation » entre bourgeois et magistrats à propos de la condamnation de l'« Emile » de Rousseau, paru en 1762) :

« Ch. Muller, jeune théologien, rédige un exposé sous la forme de *Propos de paysans* qu'il lit en petit comité. Mais le 24 janvier 1767, les autorités en ont connaissance et croient soupçonner une conjuration... »

(J'aime bien la formule « croient soupçonner... » — de même M. Luisier ou M. Cincera...)

« On cherche le coupable, mais il s'est enfui; Pestalozzi est accusé à tort, et se fait enfermer pour quatre jours.

Chacun s'indigne contre les étudiants, avec menaces de mort. Ch. Muller est jugé, déclaré indigne du saint ministère et banni pour toujours de la Confédération suisse. Tous les exemplaires du pamphlet sont brûlés publiquement, les étudiants, dont Pestalozzi, condamnés à rembourser tous les frais. (...)

Dès lors, Pestalozzi va rester pour ses concitoyens un dangereux révolutionnaire, titre qui va le poursuivre tout au long de sa vie. » (p. 31)

Et plus tard :

« J'ai vu, dit Pestalozzi, la misère des enfants placés par les communes chez des paysans; j'ai vu la dureté écrasante de l'égoïsme, en passant sur ces enfants, les laisser presque tous sans courage et sans activité, je pourrais dire perdus de corps et d'âme... » (p. 33)

Et encore cette note du 26 février 1778 :

« Numéro 10. Lisbeth Renold, de Brunegg, dix ans. Entrée ici il y a un an et demi, elle ne pouvait pas encore marcher, tant elle était affaiblie par la misère; elle a fait des progrès incroyables; elle se porte bien maintenant, elle est douée, mais il y a peu d'espoir de la voir jamais assez forte pour le travail des champs... »

C'était voici deux siècles. Mais je pourrais citer le cas d'enfants placés au XXe siècle... J. C.